

de la prise d'Alexandrie, M. Moutet fait observer que la proclamation de Napoléon III est aussi adroite et aussi politique que celle du général Bonaparte, puis il ajoute :

« Napoléon III parle aux Arabes avec respect de leur prophète et du Coran ; il invoque en faveur du droit français les affections souveraines de la Providence qui, en tous temps, ont donné le succès, imposé aux vaincus l'obligation de la soumission. C'est là une idée qui n'est pas européenne — du moins théoriquement — mais qui est essentiellement orientale et arabe ; or, il faut bien parler aux gens leur langage. Du reste, l'Empereur relève cette concession, que son esprit chrétien fait au fatalisme islamique, par une vue plus philosophique et plus chrétienne sur les plans de la Providence, qui a fait sortir de la conquête de la Gaule par les Romains une civilisation gallo-romaine supérieure à celle que la Gaule aurait pu conquérir et à celle qui a été réduite à ses propres forces. Il y a de la grandeur dans cet aperçu, bien qu'il ne soit pas absolument indiscutable. Car si les Romains n'avaient apporté à la Gaule que leur civilisation purement payenne, il n'est point de tout probable que de cette importation eût résulté, au bout d'un certain nombre de siècles, la France actuelle ; mais César et ses compagnons et ses descendants ont eu, à leur tour, pour auxiliaire de leurs conquêtes matérielles dans les Gaules, le Christianisme qui, peu à peu, a conquis moralement vainqueurs et vaincus, les a transformés les uns et les autres et en fait une race nouvelle, et cette race nouvelle c'est la France. »

« Quelque chose de pareil se produirait en Afrique, nous ne disons pas dans quelques années, mais dans quelques siècles ? c'est le secret de Dieu. Mais nous pouvons dire hardiment : pourquoi pas ? Le monde moderne est en voie de transformation universelle, pourquoi les races qui peuplent le littoral sud de la Méditerranée resteraient-elles en dehors de ce mouvement de rénovation intégrale qui agit si profondément les races qui habitent le littoral nord de cette mer ? Leibnitz n'a-t-il pas dit que « les mahométans ne sont au fond qu'une secte chrétienne ? » Nous voyons les difficultés d'une rénovation de l'islamisme, mais n'oublions pas qu'entre les mains de Dieu tout est moyen, même l'obstacle. »

On lit dans le *Moniteur* : « Une dépêche télégraphique nous annonce à l'instant que M. Benedetti, ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, et le président du conseil, ministre des affaires étrangères de Prusse, viennent d'échanger les ratifications des traités de commerce et de navigation, ainsi que de l'arrangement pour le service international des chemins de fer et de la convention littéraire conclus le 2 août 1862. Ces actes, qui vont recevoir très-prochainement dans les deux pays une publicité officielle, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain. »

Nous extrayons d'une correspondance de Bruxelles, 8 mai, les informations suivantes :

« Voici ce qui s'est passé à Laeken depuis samedi. Le roi attendait le duc de Brabant avec une très-grande impatience, l'entrevue de l'arrivée du prince a été pleine de tendresse. La chronique moutillarde comptait avoir un résultat tout autre à enregistrer. Plus d'une circonstance pouvait faire au duc de Brabant une position difficile. L'opinion publique lui saura gré de la conduite qu'il vient de tenir. Il n'y a pas eu de froideur chez le roi, pas de gêne chez le prince. Le nuage se trouve écarté. Les médecins admirent la force du

roi. Il soutient bien non seulement les opérations que son état exige, mais encore les émotions morales et la fatigue d'esprit. On ne veut, on ne doit entretenir le public de l'état du roi que dans des limites que lui-même détermine, et il ne faut pas exactement remettre les journaux qui s'occupent de lui. Ce n'est donc qu'après qu'on eût pris son assentiment que parurent dans le *Moniteur* les lignes relatives au prétendu mariagemorganique.

« Pour qui donc me prennent-ils dit le roi, la maladie ni l'âge ne me feront oublier mes devoirs de roi et de père. » On s'accorde à reconnaître que l'intelligence de ce souverain reste entière. Envoyant le soin qu'il prend pour atténuer vis à vis du public les bulletins de sa santé, on pouvait croire qu'il se faisait illusion sur la gravité de son état. D'un autre côté, l'impatience qu'il témoignait de revoir son fils permet de supposer qu'il craignait peut-être une catastrophe. »

Un incident parlementaire des plus curieux, raconte un journal de Paris, s'est produit la semaine dernière à Madrid. Le député Alonso Martinez, ayant proposé à l'improviste, tandis qu'un grand nombre de députés ministériels se trouvaient absents, un vote de blâme contre le cabinet pour avoir violé la loi des incompatibilités parlementaires, le ministre dut envoyer immédiatement des émissaires par tout Madrid à la recherche des absents. Un des ministres, M. Gonzalez Bravo, faisait pendant ce temps-là une réponse interminable à M. Martinez. Toutes les voitures des ministres avaient été mises à la disposition de ces émissaires. M. Gonzalez Bravo ne cessa de parler que lorsqu'il vit les bancs de la majorité suffisamment garnis. La proposition fut alors rejetée par 140 voix contre 111.

On écrit de New-York, 24 avril (par l'Europa via Roché s Point 8 mai) : Le département de la guerre recevait, le 24 courant, une dépêche du général Sherman, contenant l'arrangement suivant fait entre lui et le général Johnston pour le licenciement de toutes les armées confédérées et le rétablissement de la paix. Le général Breckenridge avait approuvé au nom des confédérés les termes de ce compromis, qui n'attendait plus que l'approbation du gouvernement de Washington pour être mis à effet.

« Memorandum ou base de l'arrangement arrêté ce jour 18 avril 1863, près la station de Durham's et dans l'état de la Caroline du Nord par et entre le général Joseph E. Johnston, commandant l'armée confédérée et le major général William T. Sherman, commandant l'armée des Etats-Unis dans la Caroline du Nord, tous deux étant présents : 1<sup>o</sup> Les armées ennemies actuellement en présence garderont le statu quo. Jusqu'à ce qu'un avis soit donné par le commandant général de l'une ou de l'autre à son adversaire, et un délai raisonnable (48 heures par exemple) accordé. — 2<sup>o</sup> Les armées confédérées actuellement en présence seront licenciées et conduites dans la capitale de chacun de leurs Etats respectifs pour y déposer leurs armes et les objets faisant partie de la propriété publique dans l'arsenal de l'Etat, et pour chaque officier ou soldat prendre l'engagement de s'abstenir de tout acte d'hostilité et d'obéir à la décision réciproque de l'Etat et des autorités fédérales. Il sera rendu compte au chef du matériel de la guerre à Washington, de la quantité d'armes et munitions de guerre qui devront à l'avenir rester à la disposition du Congrès des Etats-Unis et aussi n'être employées que pour maintenir l'ordre et la paix dans l'étendue des frontières de chaque Etat respectivement. — 3<sup>o</sup> Le pouvoir exécutif des Etats-Unis reconnaîtra des gouvernements séparés d'Etats, à mesure que leurs officiers publics et les membres de la Cham-

bre législative prêteront le serment prescrit par la Constitution des Etats-Unis et dans les cas où par suite de la guerre, des gouvernements rivaux se trouveraient en présence dans un Etat, leur légitimité respective sera nommée au jugement de la Cour suprême des Etats-Unis. — 4<sup>o</sup> Les cours fédérales seront rétablies dans divers Etats, avec les pouvoirs que leur confère la Constitution et les lois du Congrès. — 5<sup>o</sup> Le pouvoir exécutif, étant du moins ce qu'il peut, garantira au peuple et aux habitants de tous les Etats leurs droits politiques et leur franchise, de même qu'il sauvegardera leur personne et leurs propriétés comme il est dit dans la Constitution des Etats-Unis et dans celle de chaque Etat respectivement. — 6<sup>o</sup> Le pouvoir exécutif du gouvernement des Etats-Unis n'inquiétera personne relativement aux faits qui ont pu se produire pendant la dernière guerre, tant que ceux qui y ont pris part resteront paisibles, s'abstiendront de tout acte d'hostilité armée et obéiront aux lois en vigueur sur tous les points de leur résidence. — 7<sup>o</sup> En termes généraux, la guerre doit cesser. Une amnistie générale ou du moins aussi étendue qu'il sera possible au pouvoir exécutif des Etats-Unis de la donner, sera accordée, dès que les armées confédérées se seront débandées, que les armes auront été déposées dans les arsenaux et qu'enfin les officiers et autres individus composant aujourd'hui les dites armées auront repris leurs occupations pacifiques. N'ayant pas reçu de nos gouvernements respectifs des pouvoirs assez étendus pour remplir immédiatement les conditions arrêtées, nous nous engageons individuellement et officiellement à obtenir promptement l'autorisation nécessaire pour mettre à exécution le programme ci-dessus. — W. T. Sherman, major général, commandant l'armée des Etats-Unis dans la Caroline du Nord. J. E. Johnston, général commandant l'armée confédérée dans la Caroline du Nord.

On lit dans la *Correspondance Havas* : « Nous apprenons que la rentrée aux affaires du prince Kong est due à l'action énergique des représentants de la France, de l'Angleterre et de la Russie à Pékin. L'impératrice mère, qui dirige son fils, s'est rendue à leurs observations. Les difficultés qui avaient surgi tenaient à la question de l'établissement d'un chemin de fer allant de Shang-Hai à Pékin, que le parti rétrograde combattait, le chemin de fer sera établi et terminé dans quatre ans. »

Le *Herald* assure que, depuis la commission de Lee, les dépenses de l'Etat ont été réduites d'un million de dollars par jour. Les avis de New-York mentionnent un projet de loi pour donner aux autres chefs confédérés une amnistie sur la permission de quitter le pays, sous le nom de réfugiés, par un col. Les forces fédérales par Johnston empêchent les armées confédérées de la Caroline du Nord, de la Georgie et de la Floride, avec 28 généraux de division et 38 généraux de brigade. Les seules forces qui se tiennent sous les armes sont celles de Kirby Smith et de Dirck-Taylor. On assure que ce dernier a offert au général Kirby de se rendre si on lui faisait des conditions favorables.

« La Botlle russe, ayant à bord les restes mortels du Grand-Duc héritier de Russie, vient d'entrer en rade. A l'ona, 9 mai soir. Un navire de guerre autrichien qu'on croit être le *Archiduc Frédéric* est entré dans le port après avoir salué la frégate portant le pavillon de l'amiral prussien qui a répondu à son salut. Les habitants de Kiel ont arboré leur drapeau. Berlin, 9 mai. L'échange des ratifications des traités conclus avec la France, le 5 août 1862, a eu lieu aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères. La *Correspondance provinciale* donne une analyse de l'Exposé qui est joint au projet de loi sur les frais de la guerre dans les Duchés. Dans cette pièce, le gouvernement exprime la confiance que la conjonction qu'il a tenue sera trouvée conforme à l'opinion du pays. L'Exposé dit que l'incorporation aurait été la solution la plus pratique pour la Prusse, pour l'Allemagne et pour les Duchés ; il ajoute que, vu les grands sacrifices financiers qu'elle exigerait, elle n'est pas cependant tellement réclamée par l'intérêt de l'Etat, qu'on doive en poursuivre la réalisation dans toutes les circonstances et sans égard pour la conservation de la paix. D'autre part, le gouvernement croit devoir maintenir, dans tous les cas, ses demandes développées dans le dépeche du 22 février de cette année. Tant que la Prusse n'aura pas reçu la garantie formelle, qu'il sera fait droit à ces demandes, le provisoire devra continuer dans les Duchés. La *Correspondance provinciale* dit, en terminant que le gouvernement prussien verra un élément puissant, pour ses déterminations, dans les vœux des populations des Duchés dès que ces vœux auront été exprimés par les représentants convoqués à cet effet. Marseille, 10 mai. Les lettres de Constantinople du 3 annoncent qu'Abd-el Kader, a rendu visite à l'ambassadeur de France et, qu'il doit repartir bientôt pour Paris. L'emir est logé à Constantinople aux frais du gouvernement turc. La prince Conza est attendu le mois prochain à Constantinople se rendant à Vichy. La souscription à l'emprunt turc de quatre millions de livres est ouverte. Tous les fonctionnaires ont été invités à souscrire pour une somme égale à l'arrière de leurs traitements. Malte, 10 mai. Les lettres de Suez du 5 mai apportent des nouvelles de Melbourne (Australie) du 2d mars. La situation militaire n'avait éprouvé aucun changement notable, si ce n'est que la colonie de Waikato était menacée par les insurgés. Les chefs de la côte orientale s'étaient rendus. Le navire, confédéré Shenandoh croisait sur les côtes, mais on ne croyait pas qu'il eût fait aucune prise.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes : New-York, 29 avril, 3 h. du soir. (par le *Belgian*). Grant annonce que Johnston s'est rendu à Sherman avec son armée et les forces stationnées à Raleigh et à Chattanooga. Le général confédéré a obtenu les mêmes conditions que Lee. Le ministre de la guerre, M. Stanton, a donné des ordres pour une réduction immédiate dans les préparatifs et dans les dépenses militaires. M. Jefferson Davis est arrivé dans la Caroline du Sud. Le corps de Booth a été enterré secrètement, par ordre du département de la guerre. M. Seward va mieux. Or. 146 1/4. — Change sur Londres, 161 1/2. — Change sur Paris, 3.50. — Bonds, 108 7/8. — Coton, 50. New-York, 29 avril. Le général Porter opère dans la Caroline du Sud contre les forces organisées qui existent encore dans l'intérieur de cet Etat.

Le Roi est revenu de l'excursion qu'il vient de faire dans les provinces. Sa Majesté a été très bien accueillie.

Turin, 9 mai. Séance publique du projet d'emprunt de 25 millions pour le chemin de fer de Turin à Ivrea. Le projet financier est com-

Madrid, 9 mai. La *Gazette de Madrid* publie un décret royal qui nomme le roi de Hanovre et le prince Frédéric Charles de Prusse chevaliers de la Toison d'or.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Je prends la confiance de vous adresser quelques réflexions au sujet de l'assemblée qui doit avoir lieu à l'hôtel de ville relativement à l'Exposition universelle de 1867.

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix fait en ce moment un rapport à tous les industriels. A l'occasion de l'Exposition de 1867. Dans une circonstance aussi solennelle, et lorsqu'il s'agit des intérêts de notre ville, la Chambre consultative n'hésitera pas à prendre immédiatement les mesures propres à assurer le succès de cette Exposition.

Elle reconnaîtra l'utilité de nommer une commission sous la direction de son Président, M. Paul Desreumex qui, lui-même, serait secondé par son Vice-Président. Cette commission se composerait de six membres, pris par moitié dans le sein du Conseil municipal et parmi les membres de la Chambre consultative. Une subvention large serait demandée à la Ville ; cette somme que l'on porterait aux budgets des exercices 1866 et 1867 permettrait à l'industrie de concourir dans des conditions exemptes de tous frais. Chacun reconnaîtra qu'il est indispensable de profiter de la triste expérience acquise aux Expositions précédentes, et notamment celle de Londres de 1862, où l'industrielle cité de Roubaix n'était pas représentée comme elle aurait dû l'être en regard à son importance. On se rappelle encore les proportions mesquines de toutes les petites cases dans lesquelles étaient fortement disposés nos étalons. Ce coup-d'œil que présentait l'ensemble de cette partie de l'Exposition n'était pas de nature à donner une juste idée de notre grande industrie.

Les Anglais avaient fait une exposition collective, représentant la grande manufacture. Il serait à désirer que Roubaix fit de même, sous la direction et par les soins intelligents d'une commission.

Si les idées que je viens d'émettre peuvent rencontrer leur application, je m'estimerai fort heureux. C'est dans le but d'être utile que je vous prie de publier cette lettre dans les colonnes de votre journal. Veuillez agréer, etc.

Roubaix, 11 mai 1865.

Au marché aux grains de Lille d'hier il y a eu une baisse moyenne de 9 fr. 26 c. à l'hectolitre.

Nous croyons utile de rappeler que la réouverture du cours public de langue anglaise aura lieu le mardi 16 courant. Les leçons seront continuées le mardi et le jeudi de chaque semaine, de huit à neuf heures du soir dans la salle affectée aux cours de physique et de chimie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris 10 mai. — Le débat est très ferme. La rente fait 67,80. L'italien 65,95 et le Mobilier 830. Les affaires ont comme hier beaucoup d'animation. Les consolidés anglais sont venus sans changement à 89 1/4 à 3/8 coupon semestriel détaché. Après 2 heures le marché faiblit. Les réalisations de bénéfices s'opèrent sur une large échelle. Les valeurs les plus offertes sont celles qui avaient le plus monté dans la bourse d'hier. Le Mobilier finit à 810 après avoir fait 840, et l'Espagnol à 515 après 523,75. La rente finit à 67,70 après avoir fléchi à 67,65. L'italien reste à 65,75. L'emprunt Mexicain coté hier 52 1/8 s'est affaibli de 51 1/2 à 51. Lyon s'est tenu de 905 à 897,50 pour finir à 900. L'Orléans resté à 635 ; l'Est à 512,50 et le Midi à 607,50. Saragosse reste à 362,50 et le Nord d'Espagne à 277,50. Les transatlantiques ont reperdu le cours de 500 et restent à 492,50. Cours moyen du comptant : 3 0/0 67,65 à 1/2 0/0 98,50. Banque de France, 3777,50. Crédit foncier, 1287,50.

La Monographie des Hémarthodes

par le docteur LEBEL, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérison bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8. Prix 4 fr. en timbres-poste rue de Valenciennes, Paris.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Gresham

constate pour l'année 1864 les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année, 47,424,121. Affaires acceptées par la C<sup>o</sup>, 38,766,325. Sinistres payés, 1,267,393. Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000. La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865). La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 50.

La suite au prochain numéro.

« Mon Dieu, mon enfant, qu'a-t-il donc fait pour s'attirer ton aversion ? — Tout en lui me déplaît et me repousse ; il m'injure même une sorte de crainte vague. — Est-il possible ? et tu parlais de lui avec tant d'éloges le premier jour où tu le vis à la Pinède ! — Moi ma tante ! jamais. Au contraire, chaque fois que je l'ai vu, son air sauvage et sombre m'a toujours effrayé. — Comment, sauvage ? la mère le disait si aimable, M. Jacques ! — Ah ! chère tante, cria Rose, vous ne savez donc rien ? C'est M. Georges qui est mon mari, l'autre, le... fada, ajouta-t-elle avec mépris et colère. Mlle Médé resta atterrée. Les manœuvres hypocrites de M. Lescaille avaient complètement réussi ; l'idée de voir épouser à Rose Georges de Vedelle, cet enfant morose et inintelligent dont chacun parlait avec un sourire de pitié, n'était pas rentré un instant dans l'esprit de la bonne demoiselle. La première stupeur passée, cette révélation souleva en elle un accès de colère violente. Elle se leva en fit quelques pas vers la porte : elle voulait aller trouver son neveu et donner un libre cours à son indignation en flétrissant le monstrueux abus d'autorité dont Rose était devenue victime. Cet élan ne fut qu'un éclair ; Misé Médé se vit devant l'irréparable, et cette pensée l'aida à se contenir. Sa tendresse surmonta sa colère, elle regarda Rose, pleurant encore en silence, et sentit qu'avant tout il fallait tenter quelque chose sur ce cœur désespéré. Elle revint vers sa petite nièce, la prit sur ses genoux, comme elle faisait quand

devaient mourir ! Ton malheur, à toi, n'est pas sans compensations. — Allez-vous, ma tante, me parler, comme ma mère, de ma voiture et de mes toilettes ? fit Rose amèrement, en froissant avec mépris les dentelles de son peignoir. — Non, mon enfant, les choses dont je veux te parler sont plus dignes de te soutenir. Je veux te faire envisager tes devoirs. Tu as une tâche à partir de ce jour, chère fille. Bien jeune, Dieu t'a choisie pour supporter une sérieuse responsabilité ; il a plu à sa volonté toute-puissante que l'ordre ordinaire de la vie fût pour toi interverti. Au lieu de devenir la femme d'un homme intelligent et fort dans lequel tu aurais trouvé un soutien et un guide, tu te trouves liée à un enfant faible d'esprit et de corps, dont tu devras diriger la vie. Par là, ta mission de femme prend quelque chose de sacré : tu deviens, toi, jeune âme à peine formée, la protectrice, le conseil, l'amie d'un être incomplet et souffrant ; tu remplaces auprès de lui sa mère, dont il aurait eu besoin toute sa vie. C'est à toi à lui faire connaître la douceur d'aimer, à remplacer les dédains qu'il a connus par la sollicitude ; à pitié par la tendresse. Qui sait ? l'amour fait parfois des miracles ! Peut-être es-tu réservée à éveiller en lui des sentiments qui seront ta récompense. Dans tous les cas, penser une âme est une mission haute et méritoire entre toutes, et tu recevras du ciel ces grâces infinies réservées à ceux qui se dévouent. Crois-moi, ma Rose bien-aimée, le cœur qui se sacrifie au devoir éprouve par moments d'intimes délices bien supérieures aux jouissances égoïstes. Voyant Rose attentive, Mlle Médé es-